

Invitation à soumettre des requêtes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour

Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2025

Selon l'article 12, alinéa 1 des statuts d'UBS Group SA, les actionnaires d'UBS Group SA qui représentent, à titre individuel ou collectif, des actions d'une valeur nominale de 62 500 USD au minimum, peuvent demander l'inscription d'objets à l'ordre du jour ou de motions relatives à des objets à traiter dans la convocation de l'Assemblée générale.

Les requêtes formulées par écrit et qui répondent aux conditions susmentionnées doivent être envoyées jusqu'au

21 février 2025

à UBS Group SA, Group Company Secretary, Case postale, 8098 Zurich.
La requête doit être accompagnée d'une preuve des actions représentées et d'une attestation de la banque dépositaire confirmant que ces titres sont bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

UBS Group SA
Colm Kelleher, Président du Conseil d'administration